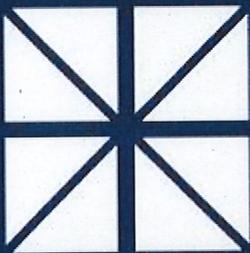


# CHÂTEAU DE LA ROCHE-GUYON HISTOIRE ET CRÉATION



Établissement public  
de coopération culturelle  
1, rue de l'Audience  
95780 LA ROCHE-GUYON  
01 34 79 74 42  
service.accueil  
@chateaudelarocheGuyon.fr  
www.chateaudelarocheGuyon.fr

Siret : 289 500 803 00019  
Code APE : 9 103 Z



## E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'Administration

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE  
ARRIVÉE LE

21 DEC. 2021

CONTROLE DE LÉGALITÉ

Délibération n° 2021 - 30 du 14 décembre 2021

Objet : Vote de la Décision Modificative N°2 du Budget Annexe de l'exercice 2021

L'an deux mille vingt et un, le 14 décembre, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon, dûment convoqué le 7 décembre 2021.

### Etaient présents :

#### Membres élus des Collectivités :

Conseillers départementaux : Patricia José, Présidente, Thomas Vatel  
Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat  
Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Yann Grillère  
Représentant la Maire de la Commune de La Roche-Guyon : François Gaspard

Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Juliette Malingre en visio-conférence

#### Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil départemental : Gérard Maury  
Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon  
Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Michel Chialvo

Représentants du personnel : Olivier Lopes, Sophie Fournial, titulaires

### Absents excusés ayant donné un pouvoir :

#### Membres élus des Collectivités :

Conseillers départementaux : Julien Bachard, Morgan Touboul

#### Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Marie-Agnès Lanthier  
Personnalités qualifiées nommées par le Conseil départemental : Annick Aubert  
Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Francis Kohn

### Absents excusés :

#### Membres élus des Collectivités :

Conseillers départementaux : Déborah Israel, Edwina Etoire-Manika

#### Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil départemental : Cédric Lemagnent

#### Représentant de l'Etat :

DRAC : Laurent Roturier

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 16

### Etaient également présents :

- Magalie Bouchet, Directrice de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Dolorès Fourrez, Responsable administrative et budgétaire de l'Unité Culture et Patrimoine de la Direction de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Marie-Laure Atger, Directrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Kevin Le Vourch, Administrateur de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)

## CONSIDERANT,

La Décision Modificative N°2 du Budget Annexe de l'exercice 2021 soumise aux membres,

Aux dépenses

➤ Une augmentation des dépenses du chapitre 011 de 10.282,02€ due à une erreur technique dans la précédente Décision Modificative. En effet, un mauvais report avait été effectué au compte 6037, variation des stocks de marchandises.

Aux recettes

➤ Une augmentation de 11.500€ des recettes du chapitre 70, ajustement sur la réalité des recettes 2021.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, approuve la Décision Modificative N°2 du Budget Annexe de l'exercice 2021.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 15

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
La Présidente de l'E.P.C.C.  
Patricia José



Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le